

PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DU HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Qui peut signaler ?

- Victime
- Témoin
- Ami(e) de la victime
- Parent
- Enseignant
- Personnel scolaire

Comment signaler ?

- ① **Parler à un adulte de confiance**
Enseignant · Surveillant · Éducateur
Conseiller · Administration
- ② **Lien sécurisé Brisons le Silence**
Anonyme · Formulaire simple · Direct
- ③ **Boîte de signalement (si dispo)**

PARLER
SIGNALER

Que se passe-t-il après le signalement ?

Analyse du signalement

- Vérification des faits
- Gravité et répétition
- Identification des risques



1

Intervention assistante sociale

- Rencontre confidentielle
- Écoute et rassurance
- Évaluation émotionnelle



2

Entretien sécurisé

- Avec témoins ou agresseurs
- Dans un cadre protégé



3

Mesures de protection

- Mise en place immédiate
- Sécurisation de la victime
- Encadrement de l'auteur



4

Suivi régulier

- Suivi de la victime
- Accompagnement continu
- Bilan avec les parents



5

Engagement de confidentialité :

- Aucune sanction sans vérification
- Protection des élèves qui signalent
- Traitement strictement confidentiel

Signaler n'est pas « balancer ». C'est protéger. C'est sauver une vie.